

L'ouvrage est remarquable par sa clarté, et donne pleine satisfaction au point de vue doctrinal. Nous vous le recommandons donc d'une manière spéciale et désirons que tous les prêtres en achètent un exemplaire.

III.—SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Plusieurs fois déjà, j'ai eu l'occasion de vous parler des sociétés de secours mutuels qui existent dans le diocèse de Montréal. Je me suis fait un devoir d'encourager celles dont les garanties m'ont paru satisfaisantes au point de vue de la foi et des mœurs. Je vois, en effet, dans ces sortes d'associations catholiques, un moyen efficace, non seulement de venir au secours des familles pauvres ou d'une fortune médiocre, mais encore et surtout de s'entraider, en unissant nos forces, pour conserver dans leur intégrité la religion de nos pères et les traditions du passé.

Malheureusement, il s'est introduit dans quelques-unes de ces sociétés des abus regrettables, de nature à compromettre les garanties de moralité qu'elles avaient données jusqu'à ce jour. Je veux parler de ces réunions bruyantes, de ces amusements frivoles organisés par leurs membres dans un but pécuniaire, mais qui offrent tant de dangers pour les mœurs, tels que les pique-niques, les bals, etc.

Je vous engage donc à faire tous vos efforts pour mettre fin à cet état de choses et à détourner les fidèles de prendre part à ce genre de distractions. Rappelez aux diverses branches de sociétés de secours mutuels que vous possédez dans vos paroisses respectives, qu'elles doivent considérer comme un devoir sacré de conserver à leurs associations leur caractère d'associations de charité chrétienne et de bannir de leur sein tout ce que la religion défend ou du moins ne tolère qu'à regret.

Je demeure bien sincèrement,

Chers Collaborateurs,

Votre tout dévoué en N. S.,

† EDOUARD-CHS, Arch. de Montréal.
